

## Communiqué de presse

27 juillet 2017 - N° 18

### SCOR lance un programme de rachat d'actions pouvant s'élever jusqu'à EUR 200 millions

Le groupe SCOR lance un programme de rachat d'actions à la faveur de la solidité de ses fondamentaux :

- Une croissance forte et rentable, portée par l'excellent démarrage de son plan stratégique « Vision in Action », et demeurant conforme au plan de capital du Groupe ;
- Un ratio de solvabilité qui s'établit au-delà de la borne haute de la fourchette optimale ;
- Un Groupe qui démontre sa capacité à autofinancer sa croissance, tout en distribuant à ses actionnaires des dividendes attrayants, en hausse de 10 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent.

SCOR commencera à racheter ses propres actions à compter du 27 juillet 2017, pour un montant pouvant s'élever jusqu'à 200 millions d'euros au cours des 24 prochains mois, en fonction des conditions de marché. Le Groupe a l'intention d'annuler toutes les actions rachetées. Ces rachats s'inscrivent dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires réunie le 27 avril 2017, qui autorise un programme de rachat d'actions dans la limite de 10 % du capital social du Groupe et, le cas échéant, en cas de renouvellement du programme, conformément aux autorisations qui pourront être données par l'Assemblée Générale Annuelle mixte 2018.

Aux fins de la réalisation de ce programme de rachat d'actions, SCOR pourra confier tout ou partie du mandat à un prestataire indépendant de services d'investissement.

**Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare :** « *Ce programme de rachat d'actions reflète la confiance du Groupe dans la solidité de ses fondamentaux, l'excellence de ses notations et le niveau optimal de son levier financier. Il constitue une nouvelle illustration de la création de valeur offerte par SCOR à ses actionnaires.* »

\*

\* \*

#### **Contacts**

**Marie-Laurence Bouchon**

Directrice de la Communication

**+33 (0)1 58 44 75 43**

[mbouchon@scor.com](mailto:mbouchon@scor.com)

**Ian Kelly**

Directeur des Relations Investisseurs

**+44 203 207 8561**

[ikelly@scor.com](mailto:ikelly@scor.com)

## Communiqué de presse

27 juillet 2017 - N° 18

Visitez notre nouveau site Internet : <http://www.scor.com/>

Twitter : [@SCOR\\_SE](https://twitter.com/SCOR_SE)

### Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2016 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 3 mars 2017 sous le numéro D.17-0123 (le « Document de référence ») décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».